

Rapprochement de 2 sociétés

Par **cecideus**, le **02/04/2008** à **11:43**

bonjour,
j'ai besoin de conseils en ce qui concerne le rapprochement de deux entreprises.
je suis actuellement en stage et l'on m'a confié cette mission.
les 2 gérants veulent s'associer en apportant chacun du capital dans la société de l'autre.
j'aimerais savoir quelles sont les démarches afin de mener à bien cette mission.
si j'ai bien recherché il s'agit d'un apport partiel d'actif ??

j'espère avoir vite de vos réponses

je vous remercie d'avance

cécile dony

Par **fan**, le **02/04/2008** à **14:25**

Il serait bien que tu te présentes avant de solliciter de l'aide. Image not found or type unknown !?

Par **cecideus**, le **02/04/2008** à **14:33**

je suis en licence professionnelle gestion et pilotage de projet sur Bourges. et je suis en stage de fin d'année pour 4 mois.
mon projet de stage est de rapprocher les activités de 2 créateurs d'entreprise. pour cela, ils souhaitent chacun prendre 30 % des parts dans la société de l'autre.

j'aimerais savoir comment faire pour mener à bien ce projet ?

merci

cec

Par **jeeecy**, le **02/04/2008** à **16:03**

tu as plusieurs possibilités
soit apport en numéraire (du cash quoi)
soit apport en nature (une voiture, un immeuble, un brevet, un bien...)
soit un apport partiel d'actif ou la société A apporte une de ses activités a la société B et la société B apporte une de ces activités a la société A

Concernant les modalités pratiques la fiscalité et le juridique est très différent et important pour de telles opérations donc je te recommande de prendre un avocat pour les mener a bien

Par **cecideus**, le **02/04/2008** à **16:08**

je te remercie pour ces informations.

est-on obligé de faire appel à un cabinet d'avocat car les sociétés souhaitent avoir le moins de frais possible ??

Par **jeeecy**, le **02/04/2008** à **19:50**

tu n'es jamais obligé de faire appel à un avocat

seulement, tu limites ta responsabilité en faisant appel à un avocat puisqu'il engage sa responsabilité

et en l'espèce, il y a tellement de possibilités et de conséquences juridiques et fiscales en fonction des différents choix que pour éviter toute erreur lors du processus, faire appel à un avocat s'impose pour moi